

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*De la Commune de Montigné-Lès-Rairies*

*Séance du 23/06/2025*

L'an 2025 et le 23 juin à 20 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

**Présents** : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEIJER Hélène, CLORY Céline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien , MORIN Jackie.

**Excusés ayant donné procuration** : M. NUGUES Yoann à M. CHASSOULIER Gérard.

**Absentes excusées** : Mme GIRARD Caroline, Mme BESNARD Frédérique.

**Absent** : M. OLIVIER Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 7
- Procuration : 1

Date de la convocation : 12/06/2025

Date d'affichage : 30/06/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 30/06/2025

Et publication ou notification

Du : 30/06/2025

**Secrétaire de séance** : Monsieur BAZIN Olivier

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'une question en V à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

I- Demande de Fonds de concours à la CCALS

II- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

III- Contrat LUMIPLAN

IV- Travaux de voirie 2025

V- Nouvelle convention de mise à disposition des agents communaux (2025-2029) pour l'entretien des installations de l'assainissement collectif et assurer une continuité du service public entre la CCALS et la Commune

VI- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26/05/2025

## **I- Demande de Fonds de concours à la CCALS**

**Rapporteur** : M. Le Maire

### **Exposé** :

Conformément à l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres.

Conformément à la délibération du bureau communautaire en date du 4 avril 2024 décidant l'institution d'un fonds de concours par la communauté de communes au profit des communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement, et approuvant le règlement d'attribution correspondant annexé au pacte financier et fiscal.

Monsieur le Maire propose de soumettre à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe la demande de fonds de concours suivante :

Acquisition d'équipement et installation d'une toiture en bac acier en dépenses d'investissement dont le plan de financement est le suivant :

N° MANDAT	ANNÉE	IMPUTATION	DÉPENSES			RECETTES		
			TRAVAUX	N° INVENTAIRE	Montant HT	Fonds de concours	Autofinancement	Total
45	2023	2152-50 2157-50	Achat de panneaux de signalisation	PANNEAU RUE	1 744,73 €			
293	2023	2156-50	Achat d'une nouvelle borne incendie	BORNE INCENDIE	3 125,44 €			
314	2023	2157-69	Achat d'un desherbeur thermique	DESHERBEUR	2 156,00 €			
346	2024	2131-42	Création d'une toiture en bac acier des sanitaires de la Bibliothèque	TOITURE SANITAIRE BIBLIO	3 779,47 €			
213	2024	2135-42	Achat et installation de 2 bloc de sécurité à la bibliothèque	BLOC-SECOURS- BIBLIO2024	925,00 €			
280	2024	2135-42	Achat et installation d'un radiateur pour les archives	RADIATEUR- ARCHIVE2024	859,56 €			
297	2024	2152-50	Achat de panneaux de voirie	PANNEAUX-VOIRIE- RUE-NUME	1 136,97 €			
<b>TOTAL</b>					<b>13 727,17 €</b>	<b>6 863,58 €</b>	<b>6 863,59 €</b>	<b>13 727,17 €</b>

**Les dépenses de fonctionnement** d'un équipement et coûts liés à l'activité (consommation de fluides, maintenances diverses, entretien des bâtiments, etc.) dont le plan de financement est le suivant :

N° MANDAT/ANNÉE	IMPUTATION	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RATTACHEMENT À UNE IMOBILISATION N°	MONTANT HT	MONTANT TTC	Fonds de concours	Autofinancement	Total
121/2023 -320/2024	6156	Maintenance église boîtier électronique 2023	EGLISE1997		643,82 €			
212/2023 - 235/2024	615221	Maintenance des chaudières de la commune 2023 - 2024	MAIRIE1997		886,80 €			
270/2023	615221	Mise en conformité éclairage sécurité mairie 2023	MAIRIE1997		2 848,32 €			
52/2024	615221	Réparation muret et marche de l'église	EGLISE1997	1 722,00 €				
242/2023	615231	Entretien du cimetière 2023	CIMETIERE1996		1 656,00 €			
119/2023 - 35/2024 - 81/2024 - 98/2025	615231	Elagage des routes et chemins 2023 - 2024 - 2025	VOIRIE1998	10 438,16 €				
42/2023 - 175/2023 - 21/2024 - 60/2024 - 16/2025	61551	Maintenance véhicule de la mairie Jumpy 2023 - 2024 - 2025	CITROEN- JUMPY2018		1 416,10 €			
201/2023 - 357/2023 - 55/2024 -203/2024 - 225/2024 -288/2024 - 289/2024 - 67/2025	61551	Réparation maintenance tracteur de la commune 2023 - 2024 - 2025	TRACTEURKUBOT A2019		3 170,61 €			
308/2023 - 220/2024	61558	Réparation maintenance débroussailleuse 2023	DEBROUSSAILLE USE2015		164,00 €			
49/2023 - 22/2024 - 35/2025	6156	Maintenance Aire de jeux Socotec 2023 - 2024 - 2025	AIREDEJEUX2015		1 124,47 €			
50/2023 -23/2024 - 34/2025	6156	Maintenance électrique bâtiments communaux socotec 2023 - 2024 - 2025	MAIRIE1997- EGLISE1997- FETES1996		1 738,58 €			
4/2024 - 160/2025	615231	Entretien des bancs extérieurs 2024	4BANCS2014	1 372,00 €				
53/2024 - 54/2024 - 319/2024	615231	Réparation, entretien de la voirie 2023 - 2024	VOIRIE1998	10 077,50 €				
287/2024	615231	Réparation entretien du Pont "Le Pont Fouquet" 2024	SECURISATIONPON T2014	10 289,89 €				
122/2023 - 48/2024 - 56/2025	60621	Consommation fluide fioul	MAIRIE1997		7 729,74 €			
Sous-total				33 899,55 €	21 378,44 €			
Montant Total				55 277,99 €		27 580,42 €	27 697,57 €	55 277,99 €

**Il est rappelé que le montant du fonds de concours sollicité ne doit pas excéder la part restant à charge de la commune.**

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter un **fonds de concours en investissement** d'un montant de **6 863.58 €** et un **fonds de concours en Fonctionnement** d'un montant de **27 580,42 €** auprès de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter un **fonds de concours en investissement** d'un montant de **6 863.58 €** et un **fonds de concours en Fonctionnement** d'un montant de **27 580,42 €** auprès de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. Soit un montant total de **34 444 €**

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

## **II- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

**Rapporteur** : M. Le Maire

**Exposé** : Suite à l'arrêté n°0012/2025 du 12/06/2025 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde, celui-ci doit être présenté au Conseil Municipal, conformément à l'article R. 731-12 du code la sécurité intérieure.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde avec les détails de la répartition des rôles (organigramme nominatif).

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis **FAVORABLE** au Plan Communal de Sauvegarde  
- Une réunion sera prévue fin septembre pour informer tous les participants du Plan Communal de Sauvegarde

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

## **III- Contrat LUMIPLAN**

**Rapporteur** : M. Le Maire

**Exposé** : Nous avons reçu une proposition de Lumiplan suite à la mise à jour d'un nouveau logiciel pour le panneau d'affichage.

Notre logiciel actuel « Lumiplan ville » va s'arrêter prochainement, d'où la nécessité d'acheter une mise à jour (nouveau logiciel) pour que le panneau reste fonctionnel.

Pour information nous payons actuellement :

Description	Montant HT	Montant TTC
Contrat de maintenance sécurité (pour le panneau d'affichage)	702.90 €	843.48 €
Abonnement transmission 4G pour le panneau	240.00 €	288.00 €
<b>TOTAL/an</b>	<b>942.90 €</b>	<b>1 131.48 €</b>

Auquel il faudra rajouter prochainement le nouveau logiciel :

Logiciel/an	300.00 €	360.00 €
<b>Soit un montant total/an :</b>	<b>1 242.90 €</b>	<b>1 491.48 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acheter le nouveau logiciel « Lumiplay » pour un montant annuel de 360.00 € TTC qui comprend un contrat de maintenance et une location annuelle du logiciel. L'engagement du contrat est sur 3 ans.
- Charge Monsieur Le Maire à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

#### **IV- Travaux de voirie 2025**

**Rapporteur** : M. METIVIER

**Exposé** : Nous avons tout d'abord les devis pour les travaux de voirie courant avec l'appel d'offre de la CCALS avec l'entreprise Jugé Camille qui a été retenue, puis les devis pour l'aménagement de la rue de la Mairie que vous trouverez ci-dessous.

Suite à la rencontre avec Monsieur Guillet de l'Agence Technique de Baugé, les bandes rugueuses n'ont pas eu la validation du Département.

Description des travaux	Investissement/ fonctionnement	Montant HT	Montant TTC
N° J250219B - Création d'une traversée de route Chemin St Louis/Route de Lézigné	Investissement	6 254.24 €	7 505.09 €
N° J250141B –Création de fossé + pose de bordures Chemin de Bel Air/Chemin des Varennes	Investissement	3 728.96 €	4 474.75 €
N° J250142B – Création traversée de route Chemin de Bel Air/Route de Lézigné	Investissement	4 916.04 €	5 899.25 €
N° J250139B – Création de fossé Route de Lézigné	Fonctionnement	900.00 €	1080.00 €
<b>MONTANT INVESTISSEMENT</b>		<b>15 799.24 €</b>	<b>18 959.09 €</b>
N° J250140B - PATA		4 315.00 €	5 178.00 €
<b>MONTANT FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 315.00 €</b>	<b>5 178.00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>20 114.24</b>	<b>24 137.09</b>

Budget prévu : 25 000 € art 2152-20 (Voirie et réseaux)

Madame BARDELMEIJER s'interroge sur le bien-fondé de la création d'une traversée Chemin ST Louis/Route de Léznigné.

- Travaux aménagement Rue de la Mairie - Budget prévu 43 000 € art 2135-50 (Voirie et réseaux)

**Récapitulatif travaux rue de la Mairie :**

Pour information, nous n'avons pas reçu le devis de la SARL Terre Décape.

Description	TTPL Montant HT	DURAND LUC SA Montant HT	SARL TERRE DECAPE Montant HT	SA JUGE CAMILLE Montant HT	Estimation Département HT
Frais généraux	2 511.00 €	2 539.00 €		2 800.00 €	2 925.00 €
Carrefour cimetière - ilot	8 143.12 €	6 393.74 €		6 136.50 €	5 585.00 €
Ecluse - double	14 388.60 €	12 673.30 €		10 925.70 €	10 355.00 €
Renforcement de chaussée	14 053.50 €	14 389.00 €		15 450.00 €	10 445.00 €
Passage piéton Aire de jeux	1 781.95 €	1 800.00 €		1 811.60 €	1 581.00 €
Passage piéton entrée Baugé	1 108.40 €	1 354.40 €		1 431.60 €	1 230.00 €
Entrée Baugé  (Les bandes rugueuses et panneau A14 ont été déduite du devis )	1 527.00 €	4 820.00		3 850.00 €	3 500.00 €
Total HT	<b>43 513.57 €</b>	<b>43 969.44 €</b>		<b>42 405.40 €</b>	<b>35 621.00 €</b>
Total TTC	<b>52 216.28 €</b>	<b>52 763.33 €</b>		<b>50 886.48 €</b>	<b>42 745.20 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir les devis de SAS JUGÉ pour un montant total de **24 137.09 € TTC**, en ce qui concerne les travaux de voirie.

- **Décide** de supprimer « l'ilot » (carrefour du cimetière) en ce qui concerne l'aménagement de la rue de la Mairie, à la suite d'une estimation fournie par le Département nettement en dessous des différents devis reçus. L'installation de bandes rugueuses est supprimée après la non-validation du Département.

- **Décide** de retenir l'entreprise TPPL pour la somme de **35 370.45 € HT** soit **42 444.54 € TTC**.

Adopté à la majorité (pour : 7 contre : 0 abstention : 1)

## V- Nouvelle convention de mise à disposition des agents communaux (2025-2029) pour l'entretien des installations de l'assainissement collectif et assurer une continuité du service public entre la CCALS et la Commune

**Rapporteur** : Monsieur Le Maire

**Exposé** : Il convient à partir du 01/01/2025 afin de permettre la continuité de service, de conventionner avec les communes dont la gestion de l'assainissement se fait en régie, pour assurer l'entretien quotidien des espaces verts des stations d'épuration.

Le mode de gestion actuel des ouvrages d'assainissement consiste à la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des espaces verts de la station d'épuration et assurer une continuité du service public.

L'organisation du service assainissement collectif s'articule autour :

- Pour les stations type lagunage, filtres plantés de roseaux et/ou autres sur les autres communes :
  - o De prestataires de services pour l'entretien des équipements électromécaniques et des réseaux, marchés renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
  - o De la mise à disposition d'agents communaux chargés de l'entretien quotidien, du désherbage manuel ainsi que l'entretien des espaces verts des abords des stations.

Il convient de renouveler la convention actuellement en cours qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Vu l'avis **FAVORABLE** du Comité Social Territorial du Centre De gestion de Maine-et-Loire en date du 16 juin 2025,

La présente convention de gestion a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera la gestion quotidienne de l'entretien des installations pour le compte de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-149 du 29 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et Portes de l'Anjou ;

Vu les statuts de la CCALS annexés à l'arrêté n° DRCL/BSFL/2016-149 du 16 décembre 2016 et modifiés par l'arrêté DRCL/BI n° 2017-78 en date du 14 novembre 2017, et stipulant la prise de compétence assainissement collectif sur tout le territoire communautaire à compter du 01/01/2018

Les modalités de fonctionnement et de financement du service confiées aux communes sont donc transcrites dans le projet de convention annexée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- **d'approuver** la convention ci-jointe avec certaines mentions rayées.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Adopté à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

## **VI-Questions diverses**

- Chute d'une ligne téléphonique Rue du Lavoir.

Sans autre question, la séance est levée à 22h15.